

MÉMOIRE**de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue****concernant****LE PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE EN ENROCHEMENT ET DES
DIGUES DE L'AMÉNAGEMENT DES RAPIDES-DES-QUINZE PAR
HYDRO-QUÉBEC****PRÉSENTÉ à la
COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT****20 novembre 2001**

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

PRÉAMBULE.....	1
PRÉSENTATION DU TÉMISCAMINGUE.....	1

PARTIE 2

POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE AU TÉMISCAMINGUE.....	4
ENTENTE DE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS PROVENANT DU PACTE FISCAL.....	6

PARTIE 3

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.....	8
PROJETS RÉCRÉOTOURISTIQUES	11
ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET LA COLLECTIVITÉ LOCALE TÉMISCAMIENNE	13

PARTIE 4

COMMENTAIRES AUX SUJETS TRAITÉS LORS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE	15
CONCLUSION	18

ANNEXE 1

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET	
------------------------------	--

PARTIE 1

PRÉAMBULE

La MRC de Témiscamingue est un organisme territorial de premier plan sur la scène du développement socio-économique au Témiscamingue. Elle participe activement à l'amélioration de la qualité de vie de sa population en intervenant directement et politiquement sur des sujets qui préoccupent le milieu.

Nous désirons exprimer avec ce mémoire à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement notre appui au projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec.

Le milieu s'est impliqué depuis le tout début dans ce projet de réfection du barrage des Rapides-des-Quinze. Nous considérons que ce projet donne l'occasion au Témiscamingue de prendre une part active à la gestion des ressources naturelles et faire profiter au milieu des retombées économiques liées à l'utilisation de ces ressources naturelles.

PRÉSENTATION DU TÉMISCAMINGUE

Le Témiscamingue est un vaste territoire (19 266 km²) où la population est évaluée à 18 027 personnes (11,2 % de l'Abitibi-Témiscamingue) réparties dans vingt (20) municipalités, un immense territoire non organisé (plus de 65 % du territoire) et quatre (4) communautés algonquines.

Voir FIGURE 1 (page suivante)

Le Témiscamingue est une région ressource caractérisée par son immense territoire forestier, ses terres agricoles, ses nombreux lacs et rivières, la diversité de la faune et la qualité de ses paysages. Les richesses naturelles de la région ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récréotouristiques axées sur les ressources du milieu naturel.

Caractéristiques

- ◆ Plus de 6 000 lacs et rivières;
- ◆ Environ 2 300 chalets et 1 500 camps de chasse;
- ◆ 59 pourvoies, 4 zecs, 1 réserve écologique et 5 «grands lacs»;
- ◆ 400 km² de terres cultivées (393 producteurs agricoles);
- ◆ 95 % du territoire est couvert de lacs et de forêt;
- ◆ Le tiers des emplois (1 855) sont reliés à la forêt, c'est-à-dire une dizaine d'usines de transformation dont TEMBEC;
- ◆ Des sites historiques et touristiques, des festivals dans chaque municipalité et des événements d'envergure internationale tels le Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, le Festival d'été du Lac Témiscamingue, le Festival Western de St-Bruno-de-Guigues et la Biennale internationale d'art miniature.

Le Témiscamingue, bien que situé dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue est bien différent. Le Témiscamingue ne contient aucun pôle urbain comme on en rencontre en Abitibi. Les deux villes les plus peuplées, Témiscaming et Ville-Marie comptent environ 3 000 personnes chacune. La quasi-totalité des autres municipalités regroupent moins de 1 000 habitants. On peut donc parler d'une MRC à caractère rural. Sa localisation géographique plus septentrionale lui donne un climat plus doux, un relief moins escarpé et une diversité plus grande dans la matière ligneuse.

La situation économique du Témiscamingue est un peu plus difficile que dans l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec. Les chômeurs et les personnes sans emploi y sont plus nombreux (49,1 % contre 43,3 % et 40,6 % pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec). Le taux de chômage au mois de septembre 2001 est fixé à 11,3 % pour le Témiscamingue contre 11,7 % pour l'Abitibi-Témiscamingue et 8,0 % pour le Québec. La MRC se distingue par un secteur secondaire plus développé. Un peu plus de la moitié des emplois sont à temps partiel ou à temps complet mais à durée limitée. Le revenu moyen des familles de recensement de la MRC s'avère aussi inférieur à celui des familles québécoises (46 301 \$ pour le Témiscamingue contre 47 690 \$ pour l'Abitibi-Témiscamingue et 49 261 \$ pour le Québec). Par ailleurs, comparativement à la région et au Québec, la part des paiements de transferts gouvernementaux se révèle un peu plus importante dans la MRC, ce qui traduit une dépendance plus grande de la population envers les programmes sociaux. Ces données économiques sont tirées du recensement de 1996.

Plus de 6 000 lacs couvrent le territoire du Témiscamingue lui conférant ainsi un énorme potentiel hydrographique; les principaux étant les lacs Témiscamingue, des Quinze, Simard, Kipawa, Rémigny, Beauchêne, Ostaboningué, Saseginaga, Dumoine, Grand lac Victoria...

Le partage des eaux témiscamiennes se fait en trois (3) bassins primaires et six (6) bassins secondaires, soit :

⇒ La rivière des Outaouais

- Sud du lac des Quinze
- Nord du lac des Quinze
- Grand lac Victoria

⇒ La rivière Kipawa

- Basse Kipawa
- Haute Kipawa

⇒ La rivière Dumoine

- lac Dumoine

Tous les cours d'eau de la région sont tributaires de la rivière des Outaouais qui elle, se déverse dans le fleuve St-Laurent.

Chaque bassin hydrographique draine une partie du territoire, la rivière des Outaouais le Nord et l'Ouest, celui de la rivière Kipawa le centre et finalement la rivière Dumoine l'extrême Est et Sud. Le lac Témiscamingue constitue une vaste cuvette où s'écoule, d'Ouest en Est, l'eau des bassins de la rivière des Outaouais et de la rivière Kipawa.

La rivière des Outaouais est la plus longue rivière du Québec. Sa longueur, soit 1 120 km, explique la distinction que l'on fait entre l'Outaouais inférieur et supérieur. Les centrales hydroélectriques au Témiscamingue sont situées sur le cours de l'Outaouais supérieur. La forte dénivellation du niveau de la mer entre le réservoir Dozois au Nord et le lac Témiscamingue à l'Ouest explique la présence de plusieurs centrales hydroélectriques sur le cours de l'Outaouais supérieur.

PARTIE 2

POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE AU TÉMISCAMINGUE

Hydro-Québec exploite actuellement trois (3) barrages au Témiscamingue : Première-Chute (1968, 124 MW), Rapides-des-Quinze (1926, 90 MW) et Rapide-des-Iles (1966, 147 MW).

Le Témiscamingue dispose d'un potentiel hydroélectrique considérable. Trois (3) projets sont actuellement en cours :

TABARET :

Hydro-Québec envisage de construire une centrale hydroélectrique du côté québécois du lac Témiscamingue à une quarantaine (40) de kilomètres au Nord-Ouest de la ville de Témiscaming. Ce projet est réalisé dans le cadre du dépôt en 1998 du Plan stratégique 1998-2002 d'Hydro-Québec qui se fixe comme objectif d'augmenter ses ventes annuelles de 25 % sur une période de dix (10) ans. Hydro-Québec prévoit la réalisation de cet objectif en augmentant ses ventes de quatorze (14) terawattheures au Québec et de six (6) terawattheures hors du Québec.

La centrale Tabaret aura une puissance installée d'environ 130 MWH. Des investissements de l'ordre de 200 M\$ sont prévus pour le projet Tabaret.

Hydro-Québec doit respecter en tout temps un cadre légal qui le soumet aux lois suivantes :

- ⇒ Loi sur la qualité de l'environnement – étude d'impact environnemental.
- ⇒ Loi sur la sécurité des barrages (plan d'urgence).
- ⇒ Commission de la planification de la régularisation de la rivière des Outaouais (gestion des niveaux d'eau).

Dans le cadre du projet Tabaret, Hydro-Québec prévoit la création d'un fonds de développement régional qui profitera aux communautés locales et aux autochtones. Ce fonds permettra la réalisation de projets à caractère culturel, social, environnemental ou économique sur le territoire. Les contributions versées par Hydro-Québec remplacent les sommes autrement disponibles à la MRC de Témiscamingue en vertu de son programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

L'entente entre Hydro-Québec et la MRC de Témiscamingue prévoit également la création d'un comité de suivi sur lequel le milieu sera représenté (municipalités, pourvoyeurs, etc.), dont le mandat comprend une partie environnement / faunique, ainsi qu'un volet sur la variation des niveaux d'eau, des débits et du marnage. Le comité sera également responsable d'un fonds de promotion touristique du réservoir Kipawa. Le projet est actuellement dans sa phase «d'étude d'avant projet». Les travaux «chantiers» sont prévus à compter de 2005 et la mise en service de la centrale Tabaret en l'an 2009.

LA RÉGIONALE D'ANGLIERS :

Le 24 mai 2001, le gouvernement du Québec a rendu public les nouvelles conditions entourant l'octroi des forces hydrauliques pour l'aménagement et l'exploitation par des producteurs indépendants (privés) de petites centrales hydroélectriques de moins de 50 MW.

La petite centrale d'Angliers exploitée par La Régionale apparaît dans la liste préliminaire d'une trentaine (30) de sites potentiels.

Cette centrale, localisée sur la rive Sud-Ouest du lac des Quinze et la rivière des Outaouais prévoit une capacité de production se situant à 30 MW. Ce projet représente des investissements de l'ordre de 50 M\$. En tout, 256 emplois seront créés dont six (6) emplois permanents dans la mise en opération. La Régionale prévoit verser des rentes annuelles à la municipalité d'Angliers d'un montant de 150 000 \$. 300 000 \$ de taxes annuelles profiteront au gouvernement du Québec ainsi qu'un autre 300 000 \$ versé au gouvernement du Québec en droits hydrauliques annuels.

La Régionale d'Angliers rencontre dans ce projet les plus hauts standards au point de vue viabilité, économique, environnement et retombées locales.

RAPIDES-DES-QUINZE :

Hydro-Québec doit réaliser la réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Quinze. L'état de détérioration de l'évacuateur nécessite des travaux de génie civil prioritaires afin d'assurer sa pérennité.

L'aménagement des Rapides-des-Quinze est situé sur la rivière des Outaouais, entre les municipalités de Notre-Dame-du-Nord et d'Angliers. C'est l'aménagement hydroélectrique le plus ancien en Abitibi-Témiscamingue. Ses premiers ouvrages datent de 1923.

La centrale contient six (6) groupes turbines-alternateurs d'une puissance totale de 95 MW : quatre (4) groupes d'environ 11 MW ont été mis en service en 1923 et deux (2) groupes d'environ 26 MW ont été ajoutés en 1948.

Le projet de réfection d'une durée de trois (3) ans (doit se terminer en 2003) prévoit des investissements de l'ordre de 80 M\$. La moitié du coût des travaux donc 40 M\$ est confié à des entrepreneurs et est susceptible de générer des retombées locales au cours des trois (3) prochaines années.

Ces trois (3) projets hydroélectriques à voir le jour au Témiscamingue représentent plus de 300 M\$ d'investissements, des centaines d'emplois et des retombées économiques importantes pour la région.

ENTENTE DE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS DE LA RÉFORME MUNICIPALE, C'EST-À-DIRE PACTE FISCAL, RENFORCEMENT DES MRC ET RURALITÉ.

Le 10 octobre 2000, le gouvernement du Québec et les deux (2) unions représentant le monde municipal (Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec) ont signé un pacte fiscal qui redonne aux municipalités une partie des revenus que le gouvernement du Québec a dû retirer aux municipalités dans sa stratégie de l'atteinte au déficit 0. Ainsi, 1,5 milliards de dollars seront remis aux municipalités graduellement sur une période de cinq (5) ans pour compenser la perte de deux (2) milliards de dollars provenant de la TGE (taxe sur les télécommunications, le gaz et l'électricité).

Cette entente prévoit, entre autres pour les municipalités, l'obtention de recettes provenant de nouvelles sources de revenus. Les montants prévus sont les suivants :

ANNÉES	\$
2002	15 M\$
2003	45 M\$
2004	60 M\$
2005	60 M\$

La répartition de ces montants se ferait en deux (2) enveloppes (pour un montant de 60 M\$) :

- ⇒ Une première enveloppe de 50 M\$ en fonction du niveau d'activité économique. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, le niveau d'activité économique est évalué à 1 M\$ par an. Sans que la répartition ne soit encore officiellement déterminée, des revenus allant de 35 000 \$ à 70 000 \$ pourraient revenir au Témiscamingue.
- ⇒ Une deuxième enveloppe de 10 M\$ provenant des redevances sur les ressources naturelles. Un montant de 2,5 M\$ par an pour l'Abitibi-Témiscamingue a été estimé. Pour le Témiscamingue plus particulièrement, cette enveloppe pourrait représenter en montant de 100 000 \$ à 120 000 \$ par année. Un comité technique composé de la FQM, de l'UMQ, du MAMM et du MFQ tente présentement de mieux cibler les MRC qui ont à recevoir leur part des redevances sur les ressources naturelles, par exemple en tenant compte des superficies de terres publiques (superficie dans la MRC de Témiscamingue : 1,09 % du Québec) ou des montants de redevances perçues par le gouvernement sur ces territoires dont l'hydroélectricité (redevances forestières de la MRC de Témiscamingue estimées à 1,2 % du Québec).

Cette mesure permettra de faire bénéficier à la région de l'Abitibi-Témiscamingue près de 6 % des 60 M\$ prévus en 2005 avec seulement 2 % de la population totale québécoise.

Les milieux ruraux dont fait partie le Témiscamingue revendiquent depuis le tout début des négociations du pacte fiscal de nouvelles sources de revenus et particulièrement un pourcentage des redevances perçues sur les ressources naturelles.

L'autonomie financière est le cheval de bataille des municipalités locales contre le gouvernement depuis plusieurs années. Les revenus actuels des municipalités ne permettent pas de répondre adéquatement aux besoins de leurs contribuables.

Le gouvernement du Québec reconnaît par cette mesure à l'intérieur du pacte fiscal que les milieux ruraux prennent une part de plus en plus active au développement économique de leur milieu. Le temps est venu aux ruraux de profiter économiquement dans une plus grande mesure des richesses naturelles de leurs territoires.

Pour le Témiscamingue, ces revenus provenant des redevances sur les ressources naturelles signifient un impact économique majeur considérant l'exploitation des ressources forestières et le potentiel hydroélectrique présent sur le territoire.

La MRC de Témiscamingue est désignée à «caractère rural», conformément aux dispositions du décret publié par le gouvernement du Québec le 12 juillet 2001.

Un mot sur la ruralité! La politique est attendue depuis l'année 1997. De 1997 à 1999, «Solidarité rurale» sous la présidence de monsieur Jacques Proulx, nommé instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de développement rural, a réalisé des études substantielles et même une consultation dans toutes les régions du Québec. Voici quelques extraits qui devraient à notre avis orienter les pourparlers pour l'avenir :

«Le territoire réel et symbolique du Québec est bien plus grand que les seules «agglomérations de recensement». En périphérie des villes-centres, vivent un millier de villages et 1 500 000 ruraux. Si leurs communautés de vie sont petites, ils sont des géants car ils veillent sur 60 % du territoire québécois. En outre, ils ont tous et toutes eu des occasions pour «monter définitivement en ville». D'ailleurs, l'exode des jeunes a frappé comme la pire des misères au cours des dernières décennies. Néanmoins, l'avenir pourrait être prometteur car aux États-Unis, depuis le début de la décennie 90, près de 75 % du territoire rural américain enregistre une croissance démographique. Mais encore faudrait-il permettre le passage d'un monde rural occupé par l'exploitation des ressources naturelles vers un monde rural mutant, ouvert sur le monde, branché sur Internet et prenant appui sur ses richesses naturelles, humaines, territoriales et culturelles. Ce genre de transition requiert obligatoirement l'appui de l'État.

Les milieux ruraux ne demandent pas la charité mais bien les moyens réels de s'organiser. Au nombre des moyens qui relèvent de l'État, par exemple, il y a la prestation de services de proximité! Ces services cruciaux au quotidien, déterminent nos capacités objectives de développement et influencent l'achalandage touristique. Ainsi, lorsque l'État favorise le déploiement des services dans la seule ville-centre d'une région, il fait son nid en faveur de l'urbanisation.

De l'accès aux nouvelles technologies à celui des capitaux, les villages ne figurent pas parmi les priorités. Les ruraux commentent cet état de fait depuis trente (30) ans. Pourtant, depuis peu, ils croyaient qu'une éventuelle politique de développement rural marquerait le pas, infléchirait la machine d'État et conduirait le Québec tout entier à comprendre que plus d'un genre de vie s'affirme sur le territoire. Les citoyens veulent connaître, dans leur milieu respectif les moyens sur lesquels et à partir desquels, ils pourront orienter leur avenir et en être responsables.»

PARTIE 3

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Le Témiscamingue peut compter sur des organismes territoriaux qui agissent de concert à favoriser son développement économique.

Au Témiscamingue, le développement économique s'opère de deux (2) façons :

- ⇒ par l'émergence de projets venant du milieu;
- ⇒ par les retombées locales de projets locaux.

La MRC de Témiscamingue et la Société de développement du Témiscamingue (SDT) ont confié un mandat particulier de développement économique à un comité autonome composé de représentants de plusieurs secteurs économiques du territoire qui se nomme Comaxtem. Comaxtem, qui se définit comme étant le comité de maximisation des retombées économiques au Témiscamingue a pour objectif :

- ⇒ d'assurer et d'accroître les retombées économiques des projets majeurs, actuels et futurs du Témiscamingue pour le meilleur bien-être de la personne et de l'entreprise;
- ⇒ de favoriser l'achat de biens et de services localement.

Ce comité travaille sur des projets de développement bien déterminés et a travaillé au projet de la réfection du barrage de Rapides-des-Quinze.

Comaxtem a conclu avec Hydro-Québec une entente visant l'optimisation des retombées économiques locales du projet de réfection du barrage Rapides-des-Quinze. En vertu de cette entente, Hydro-Québec doit inclure dans ses appels d'offres une clause incitative à l'approvisionnement local par les contracteurs de l'extérieur de la région. Comaxtem s'est chargé de l'embauche d'un agent de chantier qui s'assure de faire le lien entre les besoins en biens et services des contracteurs et la disponibilité locale de ces biens et services. Pour ce faire, Comaxtem a réalisé un bottin des biens et services disponibles sur le territoire. Tous les entrepreneurs et travailleurs locaux autant les autochtones que les non autochtones peuvent s'y inscrire.

En effet, Comaxtem ne fait pas de distinction entre autochtones et non autochtones dans la constitution du bottin des entrepreneurs et des travailleurs. Un entrepreneur autochtone de Notre-Dame-du-Nord est inscrit d'ailleurs au bottin des ressources de Comaxtem. Il s'agit de King Construction. Cet entrepreneur a participé à des visites de chantiers.

La problématique autochtone concernant la qualification des travailleurs est particulière. Comaxtem entreprend présentement des démarches pour qu'une séance d'information de la Commission de la construction du Québec (CCQ) soit donnée en anglais aux autochtones de Notre-Dame-du-Nord dans le but de permettre un plus grand nombre de qualifications. Également, l'offre du cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction fait aussi partie des démarches de Comaxtem auprès des autochtones de Notre-Dame-du-Nord avec la collaboration de la CCQ.

Concrètement, cette entente a fait bénéficier jusqu'à maintenant au Témiscamingue des retombées économiques de l'ordre de 4 M\$. C'est un gain énorme pour la vitalité économique du Témiscamingue.

La MRC de Témiscamingue s'active également auprès de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) concernant la problématique des travailleurs de la construction.

Plusieurs travailleurs de la construction ne peuvent bénéficier du travail offert sur des chantiers locaux alors que des entrepreneurs et des travailleurs de l'extérieur de la région accaparent ces chantiers.

Les lois et la réglementation qui encadrent ce secteur d'activité sont trop rigides et non adaptées à la construction en milieu rural.

La MRC de Témiscamingue travaille depuis plusieurs mois à trouver des solutions pour améliorer le sort des travailleurs locaux. Les objectifs de la MRC sont les suivants :

- ⇒ créer un environnement favorable pour le développement économique en région (ruralité);
- ⇒ maintien et création d'emplois locaux.

Plusieurs projets de développement sont prévus à brève échéance dans la MRC.

**TABLEAU CONCERNANT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
DANS LA MRCT (à titre indicatif)**

- ⇒ Ced-Or à Béarn (100 M\$) 2000-2003
- Usine de panneaux de cèdre à lamelles orientées
- ⇒ Hydro-Québec - Centrale hydroélectrique Tabaret à Laniel / Témiscaming (200 M\$) 2002-2006
- ⇒ Hydro-Québec - Centrale Rapides-Des-Quinze à Angliers – Guérin (80 M\$) 2000-2003
- Réfection de la centrale et de l'évacuateur de crue
- ⇒ Centrale La Régionale à Angliers (50 M\$) 2001-2003
- ⇒ Temlam à Ville-Marie (25 M\$) 2000-2003
- Ajout d'une 2^e ligne de production
- ⇒ Viande Abitémis - Abattoir à Fugèreville pour le bœuf, l'agneau et le porc (2,1 M\$) 2000-2002 *réalisé*
- ⇒ Scierie Béarn (6 M\$) 2000-2001
- ⇒ Tembec, usine de sulfite à Témiscaming (120 M\$) 2001-2002
- ⇒ Tembec, usine Temboard à Témiscaming (30 M\$) 2001-2002
- ⇒ Syltem à St-Édouard-de-Fabre (6 M\$) 2001-2003
- Usine de bois de plancher
- ⇒ Timber Train à Témiscaming (2 M\$) 2001-2002
- Prolongement du chemin de fer jusqu'à l'ancienne gare
- ⇒ Commonwealth Plywood à Belleterre (3 M\$) 2000-2001 *réalisé*
- ⇒ Commonwealth Plywood à Kipawa (10,5 M\$) 2000-2001 *réalisé*
- ⇒ Abattoir de Lorrainville 2001-2002 *réalisé*
- ⇒ Proscuitto (18 M\$) 2002-2003
- ⇒ Centre administratif à Eagle Village, Kipawa (1,2 M\$) 2000-2001 *réalisé*
- ⇒ MTQ – Réfection de la route 101 de St-Bruno-de-Guigues à Notre-Dame-du-Nord (2,4 M\$) *réalisé*
- ⇒ Médicago - Aliments pour animaux (15 M\$) – 20 emplois – 2005

Total : 671,2 millions \$

Ces projets totalisent un investissement de l'ordre de 671,2 M\$. La MRC de Témiscamingue doit être en mesure de supporter en main d'œuvre le coût de ces projets pour assurer les retombées économiques locales.

En collaboration avec le ministère du Travail, une tournée auprès des travailleurs de la construction du Témiscamingue et du Pontiac a été réalisée du 10 au 14 juillet 2000. Cette tournée a permis de rencontrer, en date des présentes, près de 200 travailleurs du Témiscamingue, afin de préciser leurs besoins et leurs attentes. Un rapport a été produit suite à cette tournée et un comité a été formé, regroupant des représentants du milieu, du ministère du Travail, de la CCQ, de la RBQ, etc. De plus, une rencontre a eu lieu le 23 novembre 2000 avec madame Diane Lemieux, ministre du Travail, à laquelle participait également le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), monsieur Pierre Ménard.

Madame la ministre avait alors reconnu la problématique particulière des régions limitrophes dont le Témiscamingue et le Pontiac.

Suite à la tournée de juillet 2000, le Ministère se considérait alors bien documenté pour intervenir à trois (3) niveaux :

⇒ **L'utilisation des réseaux les plus près des citoyens pour l'information et la formation des travailleurs de la construction.**

Le bureau régional de la CCQ est situé à 492 km de Ville-Marie et à 644 km de Témiscaming, ce qui représente 6 à 8 heures de route aller-retour. Comment assurer une présence régulière de la CCQ et de la RBQ, connue des travailleurs et des entrepreneurs, dans notre MRC (prise en charge personnelle, support, information, etc.)?

La MRC a proposé le 13 décembre 2000 une «entente de service aux travailleurs de la construction du Témiscamingue», selon laquelle la commission scolaire locale deviendrait «le point de chute des services de la CCQ et de la RBQ».

Actuellement, depuis le mois de mars 2001 la commission scolaire offre gratuitement à la CCQ et à la RBQ les locaux pour l'information et les examens, selon un horaire fixe (1 jour / mois). Après trois (3) séances d'examen sur quatre (4), le taux de réussite des travailleurs est de 64 % (21/33).

⇒ **La révision des bassins de main d'œuvre selon les territoires d'appartenance (MRC).**

⇒ **La polyvalence des métiers (Il existe dans l'industrie de la construction une trentaine (30) de métiers et une vingtaine (20) d'occupations. L'Ontario en compterait beaucoup moins. Il y a là, à notre avis matière à réflexion).**

Tableau concernant le nombre de travailleurs de la construction au Témiscamingue				
Témiscamingue	Métiers		Occupations	Total
	Compagnons	Apprentis		
1995	251		85	336
25 janvier 2000	278		56	334
21 juillet 2000	297		56	353
27 avril 2001	262	68	64	394
Sous région Rouyn-Noranda		1 579		
Région Abitibi-Témiscamingue (au 12 juillet 2000)		2 318		

256 salariés du Témiscamingue ont rapporté des heures de travail au cours des douze (12) mois se terminant en mai 2000.

La MRC poursuit toujours ses démarches de support à l'obtention des cartes de compétence avec les travailleurs de la construction. Cette démarche se fait en étroite collaboration avec les travailleurs de la construction du Témiscamingue autant autochtones que non autochtones.

Une deuxième (2^e) rencontre a eu lieu auprès du ministre du Travail du Québec, monsieur Jean Rochon, le 2 novembre 2001. Il est convenu, de concert avec la CCQ et la RBQ, d'intensifier les mesures auprès des travailleurs pour reconnaître leurs compétences et faciliter l'accès aux emplois disponibles.

De nouvelles problématiques se sont ajoutées au cours des derniers mois concernant l'industrie de la construction et la ruralité.

La MRC de Témiscamingue s'objecte à la clause de «mobilité de main d'œuvre» dans l'entente de principe du 29 mai 2001 entre l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) et la FTQ, selon laquelle les entrepreneurs (de l'extérieur) peuvent importer leurs propres travailleurs au détriment des travailleurs des régions.

La MRC de Témiscamingue s'oppose également à l'inclusion dans le décret de la construction des travaux d'installation, de réparation et d'entretien de la machinerie servant à la production dans les usines (R-20). Cette décision éventuelle du gouvernement du Québec représenterait un impact négatif estimé à 15 M\$ pour notre MRC.

PROJETS RÉCRÉOTOURISTIQUES

L'industrie touristique au Témiscamingue est florissante et la région est particulièrement active en terme de développement.

Le Témiscamingue a à offrir aux touristes les produits tels que le circuit (composé d'attraits touristiques et naturels, d'activités récréatives et culturelles, des sites historiques et des événements), la motoneige (puisque l'Abitibi-Témiscamingue possède le plus grand réseau de sentiers de motoneige de la province), la chasse, la pêche et le produit de l'aventure.

La nature et la découverte des grands espaces constituent les principales attentes de la clientèle touristique. Les caractéristiques du milieu naturel témiscamien répondent bien à ces attentes.

Malgré la prise de conscience de son potentiel touristique, le Témiscamingue doit développer davantage l'industrie touristique qui contribue à la diversification de l'économie du milieu.

Dans le portrait que dresse la Société de développement du Témiscamingue (SDT) sur l'industrie touristique au Témiscamingue, il est estimé que le Témiscamingue bénéficie de retombées économiques de l'ordre de 6 M\$ reliées au tourisme en 1999. Il est acquis que 433 000 touristes ont visité la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 1999. En utilisant une logique mathématique, on peut estimer une portion de 51 000 visiteurs pour le Témiscamingue. Le tourisme procure près de 5 000 emplois directs en Abitibi-Témiscamingue, soit environ 7 % des emplois totaux régionaux.

Les avenues de développement touristique telles que l'agrotourisme, l'écotourisme et le tourisme d'aventure méritent d'être davantage exploitées. Les régions touristiques de l'avenir seront celles qui auront su préserver l'intégrité de leurs ressources naturelles. La préservation de la qualité de l'environnement et la mise en valeur des ressources doivent être des préoccupations constantes.

Hydro-Québec est un partenaire privilégié pour le Témiscamingue dans le développement touristique, en particulier dans le secteur de la Rivière-des-Quinze où se trouvent ses installations hydroélectriques. Cette implication se concrétise tant par l'ouverture de la centrale Première-Chute aux visiteurs durant la saison touristique que par des collaborations avec les organismes et intervenants du milieu. L'entreprise poursuit cette collaboration avec le milieu dans le cadre de son projet de réfection de l'aménagement des Rapides-des-Quinze.

Rapides-des-Quinze présente un potentiel patrimonial et touristique évident, surtout en matière de plein air et d'écotourisme et peut constituer un attrait majeur dans la mise en valeur du secteur de la Rivière-des-Quinze. Ce secteur pourrait devenir le pilier du tourisme de plein air au Témiscamingue.

Hydro-Québec entend utiliser avec le milieu la directive sur le patrimoine et la polyvalence qui est le cadre de référence d'Hydro-Québec dans un projet de réfection. La mise en œuvre des mesures de polyvalence doit s'insérer dans une vision intégrée du développement récréotouristique du secteur de la Rivière-des-Quinze et donc englober tous les équipements, les installations et propriétés d'Hydro-Québec se trouvant dans la zone des travaux et la zone d'étude du projet de réfection. Le milieu témiscamien a formé un comité récréotouristique composé des municipalités de Notre-Dame-du-Nord, St-Eugène-de-Guigues, Angliers et Guérin pour élaborer un plan de développement touristique. Dans cette optique, Hydro-Québec entend également mettre à la disposition du comité récréotouristique les matériaux résiduels issus des travaux de réfection du barrage pour qu'ils soient réutilisés à des fins récréotouristiques.

Hydro-Québec a également confié l'automne dernier la responsabilité de la construction d'une route d'accès reliant Angliers et Notre-Dame-du-Nord sur la rive droite du réservoir de la centrale des Quinze à la municipalité d'Angliers. Cette route, nécessaire à Hydro-Québec pour la remise à neuf de l'évacuateur des Quinze pourra être utilisée par la suite pour le développement du Parc linéaire, la pratique de la motoneige et permettre un accès plus facile à l'île Kakaké où peut se pratiquer la randonnée pédestre.

Cette route est également compatible avec le projet de mise en valeur des marmites de la Rivière-des-Quinze entrepris par le Regroupement des loisirs culturels et scientifiques du Témiscamingue.

Le site des marmites est partagé par trois (3) municipalités : Angliers, Guérin et St-Eugène-de-Guigues. Le sentier des marmites constitue un milieu privilégié où deux (2) écoulements glaciaires se sont rencontrés dans d'immenses tourbillons créant une série d'excavations de un (1) à six (6) mètres de circonférence que sont les marmites. Avant la construction des barrages à Notre-Dame-du-Nord et Angliers, la Rivière-des-Quinze coulait au Nord-Est de l'île Kakaké. Depuis la création de la centrale Rapides-des-Quinze, la rivière coule maintenant au Sud-Ouest de l'île. En se retirant, l'eau a laissé à découvert une série de marmites.

Le développement de ce site naturel est pris en compte par le comité récréotouristique mis en place par Hydro-Québec. Déjà, le regroupement des loisirs culturels et scientifiques du Témiscamingue a été identifié pour recevoir des matériaux résiduels issus des travaux de réfection du barrage pour qu'ils soient utilisés dans le cadre de la mise en valeur des marmites.

Les retombées économiques qu'apportera à long terme la mise en valeur du secteur de la Rivière-des-Quinze seront importantes pour le Témiscamingue.

ÉTAT DES RELATIONS ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET LA COLLECTIVITÉ LOCALE TÉMISCAMIENNE

Historique du peuplement des communautés.

La région, aujourd'hui nommée le Témiscamingue, est habitée depuis plusieurs millénaires par des populations amérindiennes. Depuis quelques siècles, il est reconnu que les Algonquins y vivent, y tirent leur subsistance des ressources naturelles, y font commerce et y expriment leur culture.

Parallèlement, les populations d'origine européenne y font commerce depuis le XVII^e siècle. L'exploitation forestière a atteint la partie supérieure de la rivière Outaouais au milieu du XIX^e siècle et les premiers établissements agricoles ont rapidement suivi. Au cours du XX^e siècle s'est implanté un ensemble de collectivités locales qui forment aujourd'hui une communauté de type rurale.

Portrait socio-économique des Premières Nations.

Aujourd'hui, la population algonquine se partage dans quatre (4) communautés : deux (2) réserves, soient Kebaowek (Kipawa) et Timiskaming (NDDN) et deux (2) missions autochtones, soient Winneway (Laforce) et Hunter's Point (TNO Les Lacs).

Ces Premières Nations regroupent environ 1 490 personnes soit environ 8 % de la population qui habite le Témiscamingue. La situation démographique des communautés autochtones est marquée par un taux d'environ 55 % de personnes ayant moins de 25 ans. Le défi principal de ces communautés consiste à créer un nombre suffisant d'emplois qui permettra d'absorber à court terme, l'arrivée massive des jeunes sur le marché du travail. L'entrepreneuriat privé et collectif s'y développe rapidement mais plusieurs facteurs sociopolitiques ne favorisent pas un épanouissement suffisamment rapide pour répondre à l'ensemble des besoins. De plus, les nouvelles activités économiques devront concilier les exigences d'une économie dominante conditionnée par le contexte de mondialisation qui exerce toujours plus de pressions productivistes sur les entreprises et la sauvegarde et même la remise en perspective d'activités traditionnelles qui assureront la vitalité de la culture algonquine. Le développement de l'entrepreneuriat devra aussi s'accompagner d'un effort important dans la formation adaptée des ressources humaines dans des champs très diversifiés.

La situation socio-économique de la population algonquine du Témiscamingue comporte certes des contraintes et du rattrapage à effectuer à maints égards, mais quelques facteurs nous laissent entrevoir les prémices d'un développement endogène par les Amérindiens. En effet, les négociations par des intérêts autochtones pour une implication dans l'achat des barrages et de la centrale hydroélectrique de Winneway, les revendications territoriales à l'échelle provinciale ou encore le désir des Algonquins pour une consultation et une participation active lors de l'élaboration de politiques concernant la gestion du territoire témiscamien, sont autant de points qui laissent présager le développement des potentialités de ces communautés.

La situation économique des Autochtones s'est donc améliorée depuis les dernières années. La présence accrue d'entrepreneurs et d'entrepreneuses amérindiens, notamment propriétaires de pourvoiries ou encore de travailleurs autonomes (artisanat indien), ont permis une meilleure santé financière pour ces populations, dans le respect de leurs valeurs et activités traditionnelles. De plus, la mise en place récente de l'Association de développement des Algonquins (ADA) constitue un pas important dans le sens d'un processus de prise en charge, par les communautés algonquines, de leur propre développement. Les moyens modestes mais efficaces de l'ADA permettent déjà d'assurer un certain support technique et financier aux gens d'affaires algonquins.

Ces communautés couvrent une surface de 2 466 hectares soit 2 400 à la réserve de Timiskaming, 4 hectares à Hunter's Point, 37,84 hectares à Long Point (Winneway) et 24,49 hectares à Kipawa.⁽¹⁾

Ce découpage administratif fédéral se superpose à celui de la MRC de Témiscamingue qui en est un de juridiction provinciale. Ce dernier se superpose aussi, comme il a été précédemment expliqué, à celui de différents ministères provinciaux; ministère des Forêts du Québec qui y gère les ressources de la forêt, le ministère de l'Environnement, Faune, etc..

L'état des droits des Premières Nations.

Les droits de Premières Nations algonquines sur le territoire et ses ressources n'ont pas été éteints par des traités, ils sont reconnus par la constitution canadienne de 1982 et plusieurs jugements récents de la Cour Suprême du Canada commencent à mieux les définir.

Toutefois, il n'existe pas encore de définition claire de ces droits et il y a encore moins de mécanismes qui permettraient leur application. Tout le problème est là.

Les collectivités locales qui vivent quotidiennement sur le même territoire que les Premières Nations se sentent dépourvues devant l'ampleur des enjeux et la complexité des négociations. Nous avons souvent l'impression que notre rôle se réduit à celui de témoin qui voit se succéder des événements, qui constate des faits et qu'une meilleure compréhension de la situation ne fait que nourrir notre sentiment d'impuissance devant l'absence de solutions tangibles.

À bien des égards, cette perspective ou devrait-on dire, cette absence de perspective ressemble à celle probablement vécue par les Premières Nations. Nous portons donc à l'attention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement notre lecture du contexte juridico-politique dans lequel évolue actuellement la collectivité témiscamienne, du moins tel que nous le percevons.

Nous espérons aussi que le partage de cette lecture avec les Premières Nations facilitera aussi l'identification des terrains où se rencontreront nos intérêts mutuels.

Constat.

Nous constatons que les négociations entre le gouvernement du Canada et les provinces dont le Québec d'une part et les Premières Nations d'autre part n'avancent pas à la vitesse exigée par la situation :

- ⇒ Il n'y a pas de cadre politique général acceptable mutuellement autour duquel s'articuleraient les négociations entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations.
- ⇒ Les champs de compétences revendiqués par les Premières Nations sont, dans les cadres constitutionnels actuels, partagés entre le gouvernement fédéral et les provinces et ceux-ci n'ont pas réussi à concerter leurs actions.
- ⇒ Dans le cas de la province de Québec, l'Assemblée nationale du Québec ne reconnaît pas la constitution de 1982 pour des motifs autres que ceux reliés à la question autochtone mais les conséquences entraînent quand même un blocage de la situation.

(1) Recueil d'information sur les communautés algonquiennes du Québec, Hydro-Québec 1989.

Nous constatons également que les gouvernements concernés n'assument pas le leadership attendu en transférant vers les tribunaux des décisions qui relèveraient des instances politiques :

- ⇒ Les gouvernements privilégient un chemin où l'accumulation de jurisprudence viendrait miraculeusement pallier au manque de leadership politique.
- ⇒ Pendant ce temps, les ministères fédéraux et provinciaux confrontés à un nombre important de problèmes ponctuels se renvoient la balle et la situation générale se détériore.

Un troisième constat est que le manque de leadership des gouvernements concernés porte aussi préjudice aux collectivités locales, à leur développement et à celui des Premières Nations :

- ⇒ Cette façon de faire où de ne pas faire, enferme les collectivités locales, les Premières Nations et les entreprises et dans une dynamique où chaque initiative des milieux locaux devient potentiellement une cause qui pourrait faire jurisprudence.
- ⇒ Cette situation ralentie le développement de relations harmonieuses et productives entre les communautés locales et les Premières Nations.
- ⇒ Cette situation risque de placer les entreprises forestières, touristiques et autres qu'elles soient allochtones ou autochtones dans un cirque politique où elles deviennent les otages d'intérêts politiques et / ou économiques particuliers.
- ⇒ Cette situation retarde la mise en valeur intégrée des milieux forestiers allant de l'exploitation et à l'aménagement de la forêt jusqu'à la mise en valeur de ces autres potentiels au profit des populations qui l'habitent.

Les relations entre les collectivités locales et les Premières Nations sont donc conditionnées par ce lourd contexte où chaque initiative de part et d'autre risque de devenir l'objet d'un groupe d'intérêt engagé dans divers processus de négociation à la fois politique et économique.

Nous laissons donc les négociations politiques se faire par les instances qui en ont la responsabilité et nous misons sur des initiatives locales concrètes qui renforceront notre champ d'intérêt mutuel : le développement durable et soutenu de l'économique et de l'emploi au Témiscamingue.

PARTIE 4

COMMENTAIRES AUX SUJETS TRAITÉS LORS DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

Nous aimerions apporter nos commentaires concernant certains sujets traités en première partie de l'audience :

Prise d'eau potable d'Angliers :

Nous vous rappelons qu'Hydro-Québec a proposé à la municipalité d'Angliers l'alternative de déplacer la prise d'eau potable de la municipalité à un endroit où les travaux de réfection ne pourront l'endommager ce qui constitue pour la municipalité un avantage certain.

Sécurité dans les transports – sites – voies d'accès :

Un comité municipal sera formé à Angliers pour étudier les alternatives proposées par Hydro-Québec dans le transport des matériaux nécessaires aux travaux de réfection afin qu'Hydro-Québec évite de circuler dans la municipalité ou qu'il prenne des mesures de sécurité maximum pour éviter les incidents. Hydro-Québec s'est montré très ouvert et collaborera du mieux qu'il peut aux travaux du comité.

Sites historiques et archéologiques autochtones :

La MRC de Témiscamingue juge importante la culture autochtone au Témiscamingue. L'histoire nous rappelle sa présence et certains sites touristiques l'ont incluse à l'intérieur de leurs activités.

Fort-Témiscamingue en est un bel exemple. Depuis la découverte de sépultures amérindiennes sur le site pendant les travaux d'amélioration, le milieu a reconnu l'apport amérindien non seulement dans l'histoire mais aussi dans la gestion actuelle du site. Les autochtones peuvent maintenant participer activement au développement du site historique national du Fort-Témiscamingue dans le respect de leur culture. Dans l'étude d'avant-projet, Hydro-Québec mentionne que si durant les travaux l'on met au jour des fondations revêtant un intérêt historique, les travaux doivent cesser et le ministère de la Culture et des Communications est l'organisme identifié pour autoriser la poursuite des travaux.

La MRC de Témiscamingue est actuellement en processus de révision de son schéma d'aménagement qui entrera dans sa deuxième génération. À l'intérieur du schéma, la MRC s'assurera d'identifier les sites historiques et archéologiques autochtones.

Plans d'urgence :

Les municipalités se verront attribuer des responsabilités supplémentaires en matière de sécurité civile. Le projet de loi 173 présenté le 5 décembre 2000 «Loi sur la sécurité civile» permettra de doter le Québec d'un système de sécurité civile. Ce projet de loi donne suite au rapport Nicolet sur les impacts et les conséquences du verglas qui a touché une bonne partie du Québec durant l'hiver 1998.

Un peu sur le même modèle que les mesures adoptées par l'Assemblée nationale en matière de sécurité incendie, le projet de loi 173 met en place une planification régionale de la sécurité civile par un schéma de sécurité civile.

Concrètement, le schéma de sécurité civile devra prévoir :

- ⇒ une description des caractéristiques physiques, naturelles, humaines, sociales et économiques du territoire;
- ⇒ l'identification des risques, l'emplacement de sa source ainsi que les différentes zones d'impact;
- ⇒ l'inventaire des mesures de protection existantes et des ressources humaines, matérielles et informationnelles pour répondre aux sinistres;
- ⇒ l'évaluation de la vulnérabilité des communautés;
- ⇒ la détermination des objectifs de protection;
- ⇒ les actions requises pour atteindre les objectifs adoptés par les municipalités locales;
- ⇒ la procédure de vérification périodique de l'atteinte des objectifs.

Le projet de loi 173 confie aux MRC la responsabilité d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, le schéma de sécurité civile à l'échelle territoriale.

Dans le cadre du projet de loi 173, les municipalités locales se voient confirmer le rôle de premier répondant auprès de la population. Les responsabilités suivantes sont donc rattachées à ce rôle :

- ⇒ fournir à la MRC les informations nécessaires à l'élaboration du schéma;
- ⇒ elles doivent aussi lui faire part des moyens qu'elles peuvent prendre pour optimiser l'utilisation de leurs ressources ainsi que des mesures ou ressources supplémentaires qu'elles sont prêtes à mettre en place en matière de sécurité civile :
 - ◆ déterminer avec la MRC les actions spécifiques de mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le schéma de sécurité civile. Les municipalités doivent préciser notamment :
 - le ressort de l'autorité qui en sera chargée;
 - les ressources affectées aux mesures prévues;
 - les ententes intermunicipales, s'il y a lieu;
 - les étapes de réalisation des actions.

Le plan des mesures d'urgence des barrages d'Hydro-Québec est mis à jour deux (2) fois l'an. Les scénarios de rupture de barrage dans le bassin supérieur de la rivière des Outatouais ont été présentés aux municipalités de la MRC de Témiscamingue le 27 mai 1999 à Laverlochère. Les élus municipaux d'Angliers, de Guérin, de Notre-Dame-du-Nord et de St-Eugène-de-Guigues y étaient présents. Les représentants d'Hydro-Québec y ont expliqué que l'entreprise était prête à rencontrer les municipalités afin de les aider à intégrer à leur plan d'urgence la gestion des risques hydrauliques liés à des ruptures de barrage.

Ressources fauniques :

La qualité de l'eau est bonne dans l'ensemble de la zone d'étude. Pour Hydro-Québec, les travaux de réfection n'auront que très peu d'incidence sur la qualité de l'eau.

Il existe une frayère située au pied du barrage qui abrite des dorés, des catosmidés et des omiscos. L'abaissement du niveau d'eau du réservoir pendant les travaux n'aura aucun effet sur cette frayère. Le milieu touché par les travaux est peu favorable aux poissons.

Certaines digues en enrochement servent à la fraie d'espèces comme la corégone et le doré, cependant, Hydro-Québec devrait éviter d'effectuer des travaux aux périodes de fraie.

La pisciculture située en amont de l'évacuateur de crues ne devrait pas être perturbée puisque le niveau d'exploitation du réservoir ne doit pas descendre sous la côte de 255,42 mètres.

Hydro-Québec entend mettre en place un programme de suivi d'une durée de deux (2) ans pour la faune aquatique. Il doit vérifier l'efficacité des mesures de compensation concernant l'habitat des poissons. Afin de compenser les pertes d'habitats, Hydro-Québec devrait réaliser un aménagement qui améliorera la qualité et la diversité de l'habitat du lac Talé.

Environnement :

Hydro-Québec s'est prononcé particulièrement sur la question que lui a posée le ministère de l'Environnement concernant l'acidité des roches utilisées pour la réfection des barrages et des digues.

La roche pourrait provenir de la réserve de roche dynamite qui est située près du poste des Rapides-des-Quinze et de deux (2) carrières se trouvant en rive droite du barrage en remblai. Les échantillons de roche analysés n'ont pas démontré un potentiel de génération acide.

Activités traditionnelles des autochtones :

Dans le cadre des consultations avec le milieu entreprises par Hydro-Québec dans l'avant projet, les impacts du projet ont été étudiés par Hydro-Québec et divulgués aux groupes concernés dont les autochtones.

Lors de l'analyse des impacts appréhendés, Hydro-Québec s'est penché sur la question des secteurs de piégeage autochtones. Il n'a relevé aucun lot de piégeage dans la zone des travaux.

Lors de leurs interventions, les autochtones n'ont pas formulé de questions précises concernant l'impact du projet sur leurs activités traditionnelles.

CONCLUSION

Le projet de réfection du barrage de Rapides-des-Quinze est un projet important pour le Témiscamingue au niveau économique et récréotouristique. Hydro-Québec est un partenaire privilégié pour le milieu témiscamien puisqu'il l'implique activement à tous les niveaux du projet. Les milieux ruraux peuvent maintenant davantage agir en gestionnaire pour tout ce qui concerne l'exploitation des ressources naturelles.

Le Témiscamingue agit proactivement dans son développement économique. La MRC de Témiscamingue veut réaliser le plein potentiel de chacun des secteurs d'activités pour un mieux être collectif.

Le projet de réfection du barrage de Rapides-des-Quinze répond aux critères de qualité que s'est donné la MRC de Témiscamingue c'est-à-dire :

- ⇒ implication du milieu;
- ⇒ retombées économiques locales;
- ⇒ répond à un besoin;
- ⇒ respect de l'environnement (humain, naturel, social, économique).

Pour cette raison, la MRC de Témiscamingue émet un avis favorable au projet de réfection du barrage Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec, conformément aux dispositions de la résolution adoptée le 24 octobre 2001 par le comité administratif de la MRC de Témiscamingue, ci-annexée.

ANNEXE



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kipawa
- Laforce
- Laniel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Guigues
- Témiscaming
- Ville-Marie

EXTRAIT des délibérations de la session ordinaire du comité administratif / commission d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, MERCREDI le VINGT-QUATRE (24) OCTOBRE DEUX MILLE UN (2001), à dix-neuf heures (19 h 00), à laquelle sont présents :

ÉTAIENT PRÉSENTS : Les conseillers de comté

Monsieur Fidel Baril , maire de Notre-Dame-du-Nord
et préfet suppléant de la MRC
Monsieur Paul Coulombe , maire d'Angliers
Monsieur Gérard Pétrin , maire de St-Bruno-de-Guigues
Monsieur Sylvain Trudel , maire de la ville de Ville-Marie

Formant quorum sous la présidence de monsieur Philippe Barette, maire de Témiscaming et préfet de la MRC

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Clermont , secrétaire-trésorier
Madame Manon Lavigne , secrétaire administrative
Madame Lyne Gironne , coordonnatrice au service
d'évaluation
Monsieur Yvon Gagnon , président du Comité municipal
de Laniel

RÉSOLUTION OBJET : Projet de réfection du barrage des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec.

État de situation

Hydro-Québec a entrepris en novembre 2000 d'importants travaux de réfection au barrage des Rapides-des-Quinze. Depuis ce temps et au cours des trois (3) prochaines années, Hydro-Québec investira 80 M\$. Il s'agit de revoir des installations construites dans les années 1920.

La Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) annonçait le 1^{er} octobre dernier, le lancement de l'audience publique sur le projet de réfection du barrage en enrochement et des digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec. La Commission dispose de quatre (4) mois pour réaliser son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, au plus tard le 15 février 2002.

.../2

2/...

RÉSOLUTION OBJET : Projet de réfection du barrage des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec (suite).

L'audience se déroulera en deux (2) parties, soit :

- la première partie vise à permettre au public et à la Commission de cerner tous les aspects du projet;
- la deuxième partie vise à recueillir l'opinion et les suggestions du public (présentation de mémoire ou présentation verbale).

Coordonnées de l'audience	
1 ^{re} partie	2 ^e partie
Timiskaming First Nation Community Hall Route 101 Nord 8, Kateri Street Notre-Dame-du-Nord (Québec)	Centre récréatif St-Eugène-de-Guigues 4, 1 ^{re} Avenue Ouest St-Eugène-de-Guigues (Québec)
Les séances débuteront à 14 heures le 17 octobre 2001	Les séances débuteront à 14 heures le 20 novembre 2001

Les sujets traités en première partie sont les suivants :

- 1) Activités traditionnelles des autochtones :
 - trappe;
 - pêche;
 - navigation.
- 2) Sites historiques et archéologiques autochtones.
- 3) Retombées économiques pour Première Nation Timiskaming (exemple : travailleurs de la construction, émission des cartes de compétences).
- 4) Plans d'urgence (sécurité civile).
- 5) Prise d'eau potable d'Angliers (exemple : conséquence de l'abaissement du niveau d'eau, risques de refoulement d'égouts).
- 6) Utilisation du / des chemins d'accès au site pour des fins touristiques.
- 7) Environnement (exemple : acidité des roches (terrain)).
- 8) Ressources fauniques (les poissons et les habitats fauniques).
- 9) Sécurité dans les transports – sites – voies d'accès (exemple : banc de gravier).

3/...

RÉSOLUTION OBJET : Projet de réfection du barrage des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec (suite).

Il est proposé par monsieur Fidel Baril
appuyé par monsieur Sylvain Trudel
et résolu unanimement

- de réitérer notre appui à Hydro-Québec concernant le projet de réfection du barrage des Rapides-des-Quinze.

D'une part, les installations d'Hydro-Québec doivent demeurer fonctionnelles.

D'autre part, Hydro-Québec a prévu dans ses programmes, entre autres :

- d'assurer un impact économique et des retombées locales. Plus précisément, il existe une entente entre Hydro-Québec et Comaxtem sur ce sujet;
 - un plan récréotouristique, élaboré en collaboration avec les municipalités concernées.
- d'autoriser la présentation d'un mémoire au BAPE le 20 novembre 2001.

(S) PHILIPPE BARETTE, PRÉFET
PHILIPPE BARETTE, PRÉFET

(S) DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.
DENIS CLERMONT, SEC.-TRÉS.

Certifié copie conforme,

Ce _____

Denis Clermont

Denis Clermont, sec.-trés.
Municipalité régionale de
comté de Témiscamingue
(vm)